

II. Pendant que la Cour travaille à ce que ses Arrêts en matière de Religion soient mieux observés pour l'avenir, elle fait exécuter à la lettre ses ordres contre ceux de la Religion prétendue Réformée qui sont encore dans le *Languedoc*. On procède sur-tout avec fermeté contre ceux que l'on trouve assemblés; aussi nombre de familles cherchent-elles les moyens de sortir du Royaume. Il en est déjà parti quelques-unes de *Nismes*. Le célèbre Ministre Flechier, qui étoit en prison à *Montpellier*, y a reçu le coup de grace; il a fait abjuration de ses erreurs dans l'Eglise Cathédrale de cette Ville, il est rentré dans le giron de l'Eglise Catholique. Tous les Baptêmes & Mariages de Ministres prétendus Réformés sont interdits, à peine de prison, d'enlevemens des enfans, & de confiscation des biens qui sont mis en régie.

*Service funèbre pour le feu Duc d'Orléans.*

III. A *Paris* & dans les principales Villes du Royaume, on a fait de magnifiques Services funèbres pour le repos de l'ame du feu Duc d'Orléans, depuis le jour de son décès. De rous côtés des rélations de la pompe qui y a été étalée, & des cérémonies qu'on y a pratiquées, nous ont été envoyées. Mais on ne peut nous savoir aucun mauvais gré si nous n'en faisons pas l'usage que nous souhaiterions d'en faire. Il faut par préférence donner dans nos Journaux, comme chacun le sçait, ce qui touche les Cours & le public en général. Notre voisinage cependant nous porte à dire, que les Officiers du Régiment d'Orléans, Cavalerie, de Garnison à *Metz*, se sont distingués dans ce genre. Ils ont fait célébrer, pour ce Prince, le 13. Avril dernier, dans l'Abbaye Bénédictine de St. Arnould, ancienne sépulture des Rois d'Austrasie, un Service des plus pompeux.